



Les unités

No	TYPE	SUP. (ha)
1	Jeune érablière sucrière à feuillus intolérants	9.563
2	Érablière sucrière	6.272
3	Érablière sucrière mature à frêne d'Amérique et tilleul	22.259
4	Jeune érablière rouge à thuya et frêne noir	13.573
5	Érablière rouge à érable à sucre et bouleau jaune	7.262
6	Jeune érablière rouge à bouleau jaune et peuplier	6.422
7	Érablière rouge	6.858
8	Jeune érablière rouge à bouleau blanc	11.104
9	Jeune érablière rouge à bouleau blanc et sapin baumier	12.908
Total		96.221

Les propriétés

	SUP. (ha)
PUBLIQUE - VILLE DE QUÉBEC	1.394
PUBLIQUE - AUTRE	0.000
PRIVÉE	94.827



m 0 200 400



Source: Del Degan, Massé

Site 6-17

Boisé de l'avenue de l'Amiral

Avec ses 96 ha, le boisé de l'avenue de l'Amiral constitue un véritable massif forestier en milieu urbain. Localisé dans la zone du contrefort nord-ouest des Laurentides, il est ceinturé par un réseau routier bordé de résidences sur tout son périmètre.

Plus de 57 % de la superficie de ce boisé est occupée par des peuplements forestiers d'intérêt, dont deux possèdent une grande valeur écologique. Le premier de ces deux groupements végétaux est représentatif de l'érablière à tilleul et constitue un élément rare sur le territoire de la ville. Sa richesse floristique se remarque surtout par la strate arborescente dominée par l'érable à sucre et le frêne d'Amérique, accompagnés d'une portion importante de tilleuls et de quelques bouleaux jaunes, hêtres et noyers cendrés. Le second groupement de grand intérêt est un jeune peuplement mélangé de milieux humides, dominé par l'érable rouge, le thuya occidental et le frêne noir. Les autres peuplements sont constitués d'érablières sucrières et par divers types d'érablières rouges. L'ensemble est de plus parcouru par plusieurs petits cours d'eau qui alimentent le ruisseau des Fiches.



Source: Del Degan, Massé

Ce boisé privé est très peu perturbé, bien que les résidents des quartiers avoisinants profitent de ses sentiers informels. Le zonage actuel le destine à des utilisations liées à la forêt.

ARRONDISSEMENT DE
LA HAUTE-SAINT-CHARLES

